

C O M M U N E D E

PAGEAS

Bulletin Municipal

n°47 - juillet 2026



15 JUILLET MARCHÉS
12 AOÛT NOCTURNES

● Infos utiles	p.2
● Le mot du maire	p.3
● Infos communales	p.4
● Vie de la commune	p.8

● L'écho des associations	p.15
● ComCom et partenaires	p.18
● Agenda	p.24

MAIRIE :

Tél.: 05 55 78 41 86
Courriel: mairiedepageas@orange.fr
Site internet: www.pageas.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h30 -12h et 14h-17h
Samedi : sur RDV avec les élus

AGENCE POSTALE ET BIBLIOTHÈQUE INTER COMMUNALES :

Tél.: 05 55 71 83 46
Horaires d'ouverture :
Lundi à jeudi: 13h15-16h15
Vendredi : 15h15 -18h15 fermé le samedi
Levée du courrier :
Lundi à vendredi: 14h50 - samedi : 8h30

ÉCOLES :

RPI Châlus-Pageas

école élémentaire Pageas : Tél.: 05 55 78 58 72

école élémentaire Châlus : Tél.: 05 55 78 43 88

école maternelle Châlus : Tél.: 05 55 78 46 16

Collège «Pierre-Desproges» Châlus : Tél.: 05 55 78 43 49

ASSISTANTE SOCIALE

(sur rendez vous)

Permanences Châlus : Tél.: 05 55 31 88 88

Permanences les Cars : Tél.: 05 55 36 90 22

Permanences Bussière-Galant : Tél.: 05 55 78 80 26

GENDARMERIE CHÂLUS :

Tél.: 17
ou 05 55 78 41 11
Permanences :
Lundi de 14h à 18h et Samedi de 8h à 12h

POMPIERS CHÂLUS:

Tél.: 18 ou 05 55 78 55 85

SAMU :

Tél.: 15

OTSI des Monts de Châlus :

Tél.: 05 55 58 28 44
Courriel: tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr
Site internet: www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-chalus

FRANCE SERVICES :

Tél.: 05 19 09 00 04
Mail : franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr
Site internet: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Nexon/Monts de Châlus :

Tél.: 05 55 78 29 29
Courriel: accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr
Site internet: www.paysdenexon-montsdechalus.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h
sur RDV au 05 55 31 88 88

DÉCHETTERIE : (Penser à sa carte)

3, Les Ganes Route d'Oradour-sur-Vayres
87230 Châlus
Tél. 06.20.91.67.21
Horaires :
Lundi-Mercredi-Vendredi-Samedi:
9h-11h45/14h-17h15

ÉCOPOINTS :

Cimetière de Pageas
Le Mazaubert
Aire de repos de Pageas

ÉTAT CIVIL (depuis le dernier bulletin)

DÉCÈS :

Le 01.02.2026 :

Mme Marie Jeanne DESTERMES
née BARRY

Le 06.04.2026 :

Mme Gabrielle Louise DESBORDES

MARIAGES et BAPTEMES CIVILS :

Néant

NAISSANCES :

Le 04.01.2026 :

Raphaël, Xavier, Jean-Antoine BRUN

Le 07.01.2026 :

Alice, Manon PASSELERGUE

Le 12.03.2026 :

Jules, Louis ROULEAU

Le 12.04.2026 :

Hugo, François et Clara, Eva
DUREISSEIX DELAUTRETTE

PACS :

Le 16.04.2026 :

M. Tom, Alexandre, Jérémy JOUBERT
et Mme Morgane, Sylviane, Maryse
ARNAL

Comité de rédaction :

Bernadette LACOTE, Eric FAURE,
Cindy COSTA, Jean-Pierre RIGOUT,
Denis AUCLAIR

Crédit photos :

Jean-Pierre RIGOUT

Mise en page :

La Petite Fabrique du Web
12 avenue du Belvédère
87230 Châlus

Impression :

Realisaprint
646 route départementale 15
06390 Contes

Imprimé en 360 ex.



Photo de couverture : Pageas
entrée d'un sentier musical fleuri



Je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous nous avez témoignée. Ce soutien nous honore et nous engage pleinement pour ce nouveau mandat.

C'est une belle victoire. Elle est pour nous la reconnaissance du travail accompli, du dynamisme engagé tout en respectant nos finances communales.

Au cours de ce nouveau mandat, avec une équipe renouvelée, nous allons poursuivre notre engagement auprès de la population en restant attentifs et à l'écoute de chacun. Continuer à développer notre commune, à la moderniser, à l'animer et à la rendre encore plus agréable à vivre sont parmi nos objectifs.

Nous avons voté le budget de l'année sans augmentation des taux d'imposition et nous avons une volonté constante pour mener à bien les projets.

L'attractivité de notre commune, le soutien à la vie associative, à l'activité culturelle et touristique contribuent fortement au dynamisme et à l'identité de Pageas.

Pour cela, le conseil municipal, sur ma proposition, a fait le choix de désigner trois adjoints auxquels s'ajoutent à leurs côtés des élus aux compétences variées qui viennent renforcer l'organisation du travail de l'équipe dans huit commissions différentes que vous découvrirez dans ce bulletin.

Moïse BONNET, 1er adjoint

Aurélié BROWANG, 2ème adjointe

Eric FAURE, 3ème adjoint

Dans ce travail d'équipe, je n'oublie pas les agents municipaux que je tiens à remercier chaleureusement pour leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public.

Avec le retour des beaux jours, synonymes de convivialité, de chaleur et de gaieté, j'aurai plaisir à vous retrouver lors de moments partagés, en extérieur, alors que les animations estivales vont commencer.

Merci encore pour votre confiance renouvelée.

Bernadette LACOTE
maire de Pageas

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus complets et validés des délibérations du conseil municipal sont consultables sur le site internet de la commune www.pageas.fr et à la mairie sur le registre des délibérations.

CONSEIL MUNICIPAL 04 DÉCEMBRE 2025

Séance ouverte à 20h05 – clôturée à 22h00

Membres en exercice :13

Présents (9) : Mmes et MM. Bernadette LACOTE, Roland GARNICHE, Moïse BONNET, Eric FAURE, Stéphane PARIAT, Jean-Antoine BRUN, Jean-Pierre RIGOUT, Aurélie BROWANG, Thérèse LOUBERT

Absents excusés avec délégation de pouvoir (3) :

M. Sébastien MESRINE (procuration à M. Moïse BONNET), M. Tristan CHABOT (procuration à M. Eric Faure), Mme Virginie LERICHE (procuration à Mme Bernadette LACOTE)

Excusé (1) : M. Christian CHIROL

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROWANG

A l'ouverture de la séance par Mme le Maire celle-ci propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : **Fixation d'une contre-valeur de la redevance performance « assainissement collectif » pour l'année 2026.**

Ajout accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2025

Après un correctif à ce compte-rendu (retrait du nom de M. Tristan CHABOT des présents à la séance), le compte rendu est validé.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Demande de subvention pour de Grosses Réparations de la Voirie Communale (GRVC):

A l'issue d'un repérage par Mme Le Maire Bernadette Lacote et le premier adjoint Moïse Bonnet, les deux voies communales suivantes ont été retenues pour des travaux :

- VC n°8 La Ribière – Le Temple Montant : 19 384,84 € HT (23 261,81 € TTC)

- VC n°222 Impasse du Sentier Musical et devant l'atelier municipal Montant 5 517,92 € HT (6621,50 € TTC)

Le conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD (Contrat Territorial Départemental) attribuerait une subvention correspondant à 50% du montant total des travaux HT (aide estimée à 12 451,38 € pour un montant global de 24 902,76 € HT).

Le conseil Municipal approuve le projet présenté par Mme le Maire ainsi que la demande d'obtention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé possible.

Vote : Pour : 12 Contre 0 Abstention : 0

3 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget 2026

Préalablement au vote du Budget Primitif 2026, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025. Pour faciliter les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif et pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2025. Madame le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif principal 2026, propose au conseil municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissements proposées comme suit :

Chapitres	Désignation	Montant*
21	Immobilisations corporelles	50 000€
23	Travaux en cours	20 000€

* Montant autorisé à engager pour l'exercice 2026 avant le vote du budget primitif en euros (dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2025)

Vote : Pour 12 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Détermination du mode de participation à la « santé » et du montant de la participation

La participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents devient obligatoire à partir du 1er janvier 2026 pour le risque Santé, pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15€ par agent et par mois dans la limite des dépenses engagées par l'agent. Au vu du décret n°2022-581 du 20 Avril 2022, les employeurs publics ont le choix de retenir 3 modalités potentielles de participation :

- la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne (CDG87) - une convention de participation mise en place directement par l'employeur
- la labellisation

Le CDG87 a lancé le 11 avril 2025 une mise en concurrence mutualisée pour conclure une convention de participation pour le risque santé des collectivités et établissements du département l'ayant sollicité et à l'issue de cette procédure, il a souscrit une convention de participation pour le risque santé auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026. Les collectivités, après délibération, peuvent adhérer à cette convention après avoir défini le montant de participation financière accordée aux agents qui choisiraient d'adhérer au contrat proposé par la MNT.

Madame le Maire propose de ne pas adhérer à la convention de participation du CDG 87 et de retenir une participation par **labellisation** de 30 € brut par mois et par agent. Pour obtenir cette aide l'agent doit avoir **un contrat labellisé et à son nom**.

Vote (sur la proposition de Mme le Maire) Pour : 12 Contre : 0 Abstention 0

5 – Mise en autonomie financière du budget annexe assainissement

Le budget assainissement est un budget annexe sans autonomie financière. Il est rattaché au budget principal. L'autonomie financière de ce budget annexe doit être mise en œuvre au 1er Janvier 2026 (lors d'un changement d'exercice). Le budget assainissement doit être mis en conformité par le conseil municipal. Madame le Maire demande la transformation du budget annexe assainissement en budget annexe doté de la seule autonomie financière au 1er Janvier 2026 et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du service de gestion comptable.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Dénomination de deux voies publiques

Depuis 2024, sur le site internet de la commune, il était proposé aux habitants de donner un nom à deux voies publiques sans nom du bourg :

- La voie communale n° 225 qui remonte du restaurant vers le cimetière
- et la voie qui dessert l'entrée de l'école et l'entrée du stade.

Deux personnes ont envoyé des propositions. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a attribué les noms suivants à ces 2 voies :

- « Rue du Grand Pré » pour la voie communale n°225
- et « Impasse Honoré Andrieux » pour la voie qui dessert l'entrée de l'école jusqu'à l'entrée du stade.

Le conseil municipal a autorisé Mme Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération ainsi que la réalisation des démarches nécessaires pour cela.

Vote : Pour :12 contre : 0 Abstention : 0

7 – Point supplémentaire : fixation d'une contre-valeur de la redevance de la performance « assainissement collectif » pour l'année 2026

La redevance de performance est calculée selon la formule : **tarif fixé par l'Agence de l'Eau (0,28€/m3) x coefficient de modulation (0,3 à 1)** Par délibération du 28 décembre 2024, le coefficient avait été fixé forfaitairement à 0,3 pour 2025. A compter de 2026, il est appliqué sur la base des performances de l'année 2024. Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance de performance Assainissement Collectif. Pour cela, il faut fixer un coefficient de modulation axé sur l'autosurveillance, la conformité réglementaire et l'efficacité du système d'assainissement collectif. (coefficient variant de 1 - mauvaise performance, à 0,3 – excellente performance). Selon le simulateur proposé par l'agence de l'eau, notre coefficient serait de 0,443. Madame le Maire propose de fixer à 0,124 € HT/m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini à compter du 1er janvier 2026.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- organisation prévisionnelle du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026
- Remise aux élus du projet de charte intercommunale pour le développement des énergies renouvelables
- Distribution des colis de Noël, du bulletin municipal et des cartes de vœux
- Plantation d'un arbre de la laïcité à l'école le 9 décembre à 10h
- la fin des travaux à l'église de Chenevières
- la remise d'une 4ème étoile à la commune de Pageas par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (label « villes et villages étoilés »)

CONSEIL MUNICIPAL 20 MARS 2026

Séance ouverte à 20h30 – clôturée à 21h50

Membres en exercice : 15

Présents (9) : Mmes et MM. Bernadette LACOTE, Moïse BONNET, Aurélie BROWANG, Eric FAURE, Jean-Pierre RIGOUT, Alain BREMONT, Thérèse LOUBERT, Eric BELAIR, Gérard CLARY, Jean-Antoine BRUN, Stéphane PARIAT, Nathalie MAZAUD, Cindy COSTA, Aurélie RIBLEAU, Delphine RIBLEAU

Absents excusés avec délégation de pouvoir (0) :

Excusé (0)

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROWANG

1 – Installation du conseil municipal

Madame Bernadette Lacote, maire sortante, procède à l'installation du nouveau conseil municipal élu le dimanche 15 Mars 2026. Elle rappelle les résultats du vote : **Inscrits :** 476 - **Votants :** 321 (67,43%) - **Blancs :** 15 (4,67%) - **Nuls :** 16 (4,04%) - **Exprimés** 293 (91,27%). La liste « Ensemble pour Pageas » recueille 100% des suffrages exprimés et obtient les 15 sièges de Conseillers Municipaux à pourvoir. Elle procède à l'appel des élus et déclare le conseil municipal installé.

2 – Elections du maire

Conformément aux dispositions légales, le doyen d'âge (Jean-Pierre Rigout), préside la séance pour l'élection du maire. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil

municipal, rappelle les modalités de l'élection du maire (*scrutin secret, élection à la majorité absolue des membres du conseil*), constitue le bureau pour l'élection du maire (1 secrétaire : Mme Aurélie BROWANG – 2 assesseurs : M. Moïse BONNET et M. Eric FAURE) et lance l'appel à candidature. Mme Bernadette LACOTE est candidate. Après le vote des 15 conseillers municipaux présents et le dépouillement, le doyen d'âge annonce les résultats : Nombre de bulletins : 15 – Bulletins blancs ou nuls : 0 – suffrages exprimés : 15 – majorité absolue : 8. Madame Bernadette Lacote obtient 15 voix. Elle est proclamée Maire et immédiatement installée dans sa fonction. Elle prend alors la présidence de la séance. Après une allocution de remerciements de la nouvelle Maire il est procédé à l'élection des adjoint.e.s au maire.

3 – Détermination du nombre d'adjoints

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, mais il ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil. (Pour notre commune l'effectif maximum d'adjoints est de 4). Après délibération, le conseil fixe à 3 le nombre d'adjoints.

Vote : Pour : 15 Contre 0 Abstention : 0

4 – Elections des adjoints

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel et que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Monsieur Moïse Bonnet dépose une liste de 3 candidat.e.s respectant les règles énoncées. Après le vote et le dépouillement la liste « Moïse Bonnet » est élue (15 voix pour – bulletins blancs ou nuls : 0). Sont proclamés adjoints: M. Moïse BONNET 1er adjoint – Madame Aurélie BROWANG 2ème adjoint – M. Eric FAURE 3ème adjoint.

Désignation des conseillers communautaires : Dans les communes de moins de 1000 habitants, ils sont désignés suivant l'ordre du tableau municipal établi au moment du conseil. M. Moïse BONNET et Mme Aurélie BROWANG ayant remis un courrier de renonciation à cette fonction, Mme Bernadette LACOTE et M. Eric FAURE sont désignés conseillers communautaires.

5 – Fixation des indemnités du maire et des adjoints

A l'exception de l'indemnité du maire fixée par la loi, les indemnités des adjoints sont fixées par délibération du conseil municipal dans la limite des taux maxima prévus par la loi. Madame le maire propose que les indemnités soient les suivantes :

Fonction	Nb	Taux appliqué	Indemnité brute mensuelle	Montant annuel
Maire Bernadette Lacote	1	43,33%	1781,09€	21 373,08€
1er adjt Moïse Bonnet	1	14,71%	604,66€	7 255,92 €
2ème adjt Aurélie Browang	1	14,71%	604,66 €	7 255,92 €
3ème adjt Eric Faure	1	14,71%	604,66 €	7 255,92 €
Conseiller municipal sans délégation				
Cons. Municipal sans délégation JPierre Rigout	1	3,89%	159,90 €	1 918,80 €

L'ensemble des indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue par les textes.

Vote Pour : 14 contre : 1 Abstention : 0

6 – Mise en place des commissions communales

Madame le Maire propose de créer 8 commissions municipales chargées d'élaborer les projets de délibérations à soumettre au conseil, le nombre d'élus dans chaque commission pouvant être variable en fonction des candidatures.

Commissions proposées :

- Commission des travaux
- Commission des finances
- Commission de l'Urbanisme (PLUI)
- Commission du tourisme, des animations et des relations avec les associations
- Commission de la communication et du numérique
- Commission de l'environnement et du cadre de vie
- Commissions des écoles et des affaires scolaires
- Commission des affaires sociales

Après appel à candidatures et considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, celles-ci sont constituées. Madame le Maire est présidente de droit de chaque commission et chaque commission procédera à la nomination d'un vice-président à l'occasion de sa première réunion. (à voir en page centrale la composition des commissions avec le vice-président en caractères gras)

7 – Lecture et remise de la charte de l' élu local

Selon l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) Madame le Maire doit donner lecture de la Charte de l'Elu Local et en remettre une copie à chaque élu.e. lors de la première réunion du conseil. Madame le Maire procède à cette obligation.

Questions diverses

- Réunion des commissions des travaux et des finances le samedi 28 mars
- Réunion du conseil municipal pour le vote des budgets le jeudi 16 avril à 18h
- Programmation d'une réunion pour que les élu.e.s fassent connaissance avec le personnel
- Programmation d'une réunion de connaissance de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL 16 AVRIL 2026

Séance ouverte à 15h – clôturée à 20h20

Membres en exercice : 15

Présents : Bernadette LACOTE, Moïse BONNET, Aurélie BROWANG, Jean-Antoine BRUN, Éric FAURE, Alain BREMONT, Éric BELAIR, Géraud CLARY, Nathalie MAZAUD, Cindy COSTA, Stéphane PARIAT, Jean-Pierre RIGOUT, Aurélie RIBLEAU et Delphine RIBLEAU.

Absent excusé avec délégation de pouvoir : Mme Thérèse LOUBERT donne procuration à Mme Bernadette LACOTE.

Secrétaire de séance : Éric FAURE

1.Approbation des PV du 4 décembre 2025 et du 20 mars 2026

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

2. Vote des Comptes des Financiers Uniques (CFU) 2025.

Madame Anne DESROCHES, conseillère aux décideurs locaux, présente une analyse sur 5 ans (produits et charges de fonctionnement, capacité d'autofinancement, dépenses d'équipement, dettes financières, fonds de roulement...).

• CFU principal.

En section d'investissement, le résultat reporté de 2024 était déficitaire de 34 322,51 €. Les dépenses réalisées en 2025 s'élèvent à 127 449,71 €, tandis que les recettes atteignent 189 245,61 €, permettant de dégager un excédent de 61 795,90 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement s'établit ainsi à 27 473,39 €.

En section de fonctionnement, le résultat reporté de 2024 était de 329 747,89 €. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 489 869,37 € et les recettes à 647 428,43 €, soit un excédent annuel de 157 559,06 €. Le résultat cumulé de fonctionnement atteint donc 487 306,95 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les charges courantes nécessaires au fonctionnement des

services communaux, les dépenses de personnel, les subventions aux associations ainsi que les charges financières. Les recettes proviennent essentiellement des impôts et taxes, des dotations de l'État, des produits des services communaux et des revenus du patrimoine communal.

Les dépenses d'investissement portent notamment sur les bâtiments publics, les travaux de voirie et les équipements communaux, tandis que les recettes d'investissement proviennent des subventions d'investissement, des dotations, des fonds divers et réserves.

• CFU de l'assainissement.

En investissement, le résultat reporté de 2024 était de 70 660,57 €. Les dépenses réalisées se sont élevées à 2 906 € et les recettes à 7 814 €, générant un excédent de 4 908 €. Le résultat cumulé d'investissement atteint ainsi 75 568,67 €. En fonctionnement, le résultat reporté était de 24 419,50 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 824,49 € pour des recettes de 10 651,79 €, soit un déficit annuel de 4 172,70 €. Malgré ce déficit, le résultat cumulé de fonctionnement reste excédentaire et s'établit à 20 246,80 €.

À l'issue de la présentation, Monsieur Jean-Pierre Rigout a été désigné président pour le vote des Comptes Financiers Uniques 2025. Madame le Maire s'est retirée de la salle pendant le vote. Les deux comptes financiers uniques ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Affectation des résultats budgétaires 2025.

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats budgétaires 2025 en reportant au compte 002 un excédent de fonctionnement de 487 306,95 € pour le budget principal et un excédent de 20 246,80 € pour le budget assainissement.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Adoption des subventions aux associations et adhésions 2026

Les élus ont approuvé l'attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 3 020 €. Plusieurs associations communales bénéficieront également de la mise à disposition gratuite des salles communales. Les adhésions de la commune à différents organismes ont aussi été validées pour un montant global estimé à 2 220,90 €.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

5. Aide au voyage scolaire en Italie.

Une aide financière a été accordée aux familles de quatre élèves participant à un voyage scolaire en Italie organisé par le collège de Châlus. La commune versera une participation de 50 € par enfant, soit un total de 200 €.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

6. Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement.

Afin de financer des travaux d'aménagement du réseau d'assainissement sans augmenter fortement les tarifs du service, le Conseil a approuvé le versement exceptionnel de 20 344 € du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement.

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1

7. Fixation des taux d'imposition 2026.

Les élus ont décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales sans augmentation pour l'année 2026. Le produit fiscal attendu est estimé à 291 851 €.

Monsieur Jean-Antoine BRUN demande que soit revu le taux de la taxe foncière non bâti (agriculteurs Bio).

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

8. Vote des budgets primitifs 2026

• Budget principal :

Le budget primitif principal 2026 a été adopté à l'unanimité. Il s'équilibre à 1 088 980,47 € en fonctionnement et 472 881 € en investissement.

Les dépenses d'investissement concernent :

- des travaux sur la voirie communale, notamment sur les voies communales 22 et 8,

- la rénovation et l'entretien de notre patrimoine, avec le remplacement de portes, la reprise de concessions au cimetière ou encore des travaux sur les logements communaux,
- des travaux en régie, comme la rénovation du sentier musical ou des volets,
- ainsi que quelques acquisitions de matériel, nécessaires au bon fonctionnement des services.
Ces investissements sont concrets, utiles et directement liés à l'amélioration du cadre de vie.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

• **Budget assainissement :**

Le montant total des recettes et des dépenses en fonctionnement s'élève à 52 594.80 € et en investissement à 87 134.47 €.

Les principales dépenses sont des travaux d'entretien des réseaux et de la station d'épuration.

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1

9. Délégations d'attribution du conseil municipal au maire

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a accordé plusieurs délégations d'attribution au Maire afin de faciliter la gestion courante de la commune, notamment pour les marchés publics, les assurances, les concessions ou encore certaines procédures administratives et juridiques.

En cas d'empêchement du maire, le conseil reprendra l'ensemble des délégations consenties.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

10. Autorisation de recrutement d'agents contractuels

Afin de répondre aux besoins ponctuels des services, le conseil a autorisé Madame la Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des remplacements ou à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité.

Pour les recrutements liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, le conseil devra créer l'emploi.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

11. Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs CCID.

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est composée du maire ou de son représentant ainsi que de six commissaires titulaires et six suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants. Le Conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables répondant aux conditions fixées par le Code général des impôts afin que le Directeur des Finances Publiques procède à leur désignation.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

12. Election des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offre).

Il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat. Cette commission est composée du maire, président, ainsi que de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le Conseil municipal. Une seule liste de candidats ayant été présentée, les membres sont élus.

13. Election du représentant au secteur territorial énergies du SEHV.

14. Election des représentants au syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre VBG.

15. Election des représentants au syndicat mixte du Parc Naturel régional (PNR) Périgord Limousin.

16. Election des représentants au syndicat Intercommunal de musique et de danse du sud-ouest de la Haute-Vienne.

17. Désignation des représentants dans les autres organismes extérieurs.

Plusieurs désignations et élections ont eu lieu pour représenter la commune au sein de différents syndicats et organismes extérieurs, notamment le SEHV, le syndicat d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et plusieurs associations.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

18. Demande de subventions pour de Grosses Réparations de la Voirie Communale.

Par délibération en date 4 décembre 2025, le conseil avait approuvé les grosses réparations des voies communales n° 8 de La Ribière au Temple et n° 222, impasse du sentier musical et sollicité une subvention auprès du département. Suite aux élections municipales de mars dernier, le conseil départemental a demandé une nouvelle délibération.

Le montant Hors Taxe des travaux déposé par la société CMCTP s'élève à la somme de 24 902.76 €

L'opération pourrait s'équilibrer comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD) : 50% du montant HT des travaux soit 12 451.38 €.

- Fonds communaux : 50% du montant HT des travaux soit un reste à charge de 12 451.38 €

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

19. Demande de subventions pour la reprise de concessions.

Même constat pour la reprise des 20 concessions au cimetière du bourg, il convient de reprendre une délibération.

Le montant Hors Taxe des travaux déposé par l'entreprise Éric DELAUTRETTE s'élève à la somme de 20 500 €.

L'opération pourrait s'équilibrer comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD) : 40% du montant HT des travaux soit 8 200 €.

- Subvention de l'Etat (DETR) : 40% du montant HT des travaux soit 8 200 €

- Fonds communaux : 20% du montant HT des travaux soit un reste à charge de 4 100 €.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Questions diverses

Une question est posée concernant la Commission de liste électorale.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE MADAME LE MAIRE

Comme le veut la tradition, les habitants de Pageas se sont réunis à l'occasion de la cérémonie des vœux organisée par Madame le Maire et le Conseil municipal. Ce moment privilégié de rencontre et d'échange a permis de partager un temps convivial en ce début d'année.

Devant une assemblée nombreuse composée d'habitants, d'élus, de représentants associatifs et d'acteurs locaux, Madame le Maire a présenté ses vœux de santé, de bonheur et de réussite à l'ensemble des Pageassiens.

Cette cérémonie a également été l'occasion de revenir sur les projets et réalisations menés au cours de l'année écoulée au service de la commune : travaux d'aménagement, entretien du patrimoine communal, soutien à la vie associative, amélioration du cadre de vie et actions en faveur du dynamisme local.



Madame le Maire a tenu à remercier chaleureusement les élus, les agents communaux, les bénévoles associatifs ainsi que tous les habitants qui participent activement à la vie de la commune et contribuent à faire vivre l'esprit de solidarité et de convivialité qui caractérise Pageas.

Les perspectives et projets pour l'année à venir ont ensuite été évoqués, avec la volonté de poursuivre les actions engagées et de continuer à développer des initiatives répondant aux attentes des habitants.

La cérémonie s'est conclue autour du traditionnel verre de l'amitié, permettant à chacun de prolonger ce moment d'échange dans une ambiance chaleureuse et festive.



LE REPAS DE MARDI GRAS : UN MOMENT DE PARTAGE ET DE MÉMOIRE

À l'occasion du traditionnel repas de Mardi Gras, la commune de Pageas a eu le plaisir de réunir ses aînés pour une journée placée sous le signe de la convivialité, des souvenirs et du partage.

Autour d'un repas chaleureux et festif, les participants ont pu profiter d'un moment d'échange apprécié de tous. Cette rencontre a également été l'occasion de proposer un voyage dans le temps grâce à la présentation d'un diaporama consacré à l'évolution de notre commune au fil des années.

Illustré par de nombreuses photographies issues du livre « Ces maisons qui nous racontent », ce diaporama a suscité beaucoup d'émotion et de souvenirs parmi les participants. Chacun a pu redécouvrir des lieux familiers, des maisons anciennes, des paysages transformés par le temps, mais aussi partager anecdotes et souvenirs liés à la vie du village.

Ce moment intergénérationnel et patrimonial a permis de mettre en valeur l'histoire de Pageas et la mémoire de

ceux qui ont contribué à façonner notre commune au fil des décennies.

La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'organisation de cette belle journée ainsi que les habitants qui ont contribué, par leurs témoignages et leurs photographies, à préserver et transmettre l'histoire locale.

Un grand merci également à nos aînés pour leur présence fidèle et leur bonne humeur qui font de ce rendez-vous un moment toujours très apprécié.

Aînés et personnel



Tour de chant



Aînés à table

MARCHÉS DES DIMANCHES MATIN

Les beaux jours sont là et riment avec sorties, rencontres et nos marchés sont l'exemple même d'une réussite bien rodée. Le premier dimanche de chaque mois, le rendez-vous est pris d'avril à octobre.

Nous tenons à remercier très sincèrement nos fidèles producteurs et commerçants pour leur présence à chaque marché. Nous avons fait le choix d'un thème à chaque marché. Le premier a eu lieu le 5 avril avec la chasse aux œufs. Nous nous réjouissons de pouvoir organiser cette chasse gourmande. C'est l'occasion pour les petits et les grands de pouvoir s'amuser car en effet

cette chasse nous évoque un moment magique partagé en famille.

Le 3 mai était sous le thème « fête des plantes et jardins » avec une pêche aux canards, marché auxquels se sont joints deux nouveaux commerçants dans ce domaine que nous tenons à remercier également.

Le suivant a eu lieu le 7 juin. C'était la fête des pères avec une grande tombola.

Le prochain aura lieu le dimanche 5 juillet dans le cadre de la fête de l'été.



DEUX NOUVELLES CENTENAIRES DANS NOTRE COMMUNE



Après Gabrielle Desbordes née le 16 novembre 1924 qui avait fêté ses 101 ans à l'EHPAD de Châlus le 16 novembre 2025 (mais qui nous a malheureusement quitté récemment), ce sont deux nouvelles centenaires de notre commune que les élus ont tenu à honorer à l'occasion de ce moment exceptionnel pour leur remettre un beau bouquet au nom de la commune et partager avec elles et leurs familles le gâteau d'anniversaire de leur 100 ans à l'EHPAD de Châlus où elles résident dorénavant.

Alice Massaloux a eu 100 ans le 16 mars 2026. Elle a longtemps vécu à la Jourdanie avec son mari agriculteur avant de quitter sa maison en 2015 pour un appartement plus petit à Châlus, avant de rejoindre ensuite l'EHPAD de Châlus en 2025. C'est entourée de sa famille et de plusieurs élus de Pageas qu'elle a soufflé les 100 bougies de son anniversaire.



Denise Raymondaud a eu elle aussi 100 ans. C'était le 10 Mai 2026. Elle a très longtemps vécu « Chez Eymard » où elle secondait son mari Louis, forgeron décédé brutalement en 1966 à 46 ans. En 1970 Denise épouse Marcel Raymondaud, secrétaire de la mairie de Pageas et ils vont habiter à Châlus. Elle travaille alors à la maison de retraite de Châlus de 1970 à 1988 date de son départ en retraite et de son retour « Chez Eymard » où elle mène une vie très active pendant que son fils Jean-René (« Jeannot ») développe l'entreprise « Martailié Motoculture ».

Des problèmes de santé au cours des dernières années la contraignent à rejoindre l'EHPAD de Châlus où elle a fêté ses 100 ans entourée de sa famille, en présence de Bernadette Lacote, maire de Pageas, qui lui a remis un joli bouquet au nom du conseil municipal de sa commune.

De beaux exemples de longévité!

Et cerise sur le gâteau, en plus de la présence de plusieurs centenaires, la commune a vu l'arrivée de 5 naissances depuis le début de l'année. Félicitations aux parents et longue et belle vie aux jeunes nouveaux habitants de Pageas!

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE MAURICE ROBERT

Moments de plaisirs au restaurant scolaire pour les enfants

Comme l'habitude en a été prise depuis maintenant quelques années à l'initiative du personnel de service du restaurant scolaire, des petits moments exceptionnels rythment l'année scolaire. Halloween, Noël, anniversaires des enfants sont autant d'occasions de marquer ces événements par un petit plus au moment des repas.

A Noël, goûter de Noël et repas spécial avant de partir en vacances!

Et le jour de la sortie chocolat chaud, brioches, petits chocolats, pères Noël en chocolat leur ont été proposés dans la salle des fêtes par la municipalité pour le dernier goûter de l'année.

Tables décorées, apéritif, toasts, bûche glacée, sapin de Noël, l'avant dernier repas avant de partir en vacances a été apprécié des enfants.

Plusieurs élus étaient présents pour partager ces agréables moments avec les enfants.

Les anniversaires fêtés à chaque fin de mois.

30 Janvier, 27 Février, 30 Avril, 31 Mars, 29 Mai... les enfants nés au cours du mois attendent impatiemment la fin de celui-ci pour pouvoir souffler les bougies de leur anniversaire, allumées sur le gâteau préparé à leur intention par Sèverine à la cuisine. Les photos prises à cet instant sont affichées dans les jours qui suivent sur les murs de la salle.

...et pour la fin de l'année?

Il ne faudra pas oublier le spectacle de la fête de l'école prévu à la salle des fêtes le mardi 23 Juin préparé par les enfants avec leurs maîtresses!



Goûter de Noël



Repas de Noël



Anniversaires du 29 Mai

UNE NOUVELLE RAMBARDE EN BOIS AU BORD DU RUISSEAU DU MAS NADAUD

Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration de nos chemins de promenade, une nouvelle rambarde en bois a récemment été installée le long du ruisseau du Mas Nadaud, à l'entrée du sentier musical.

Réalisé entièrement par les agents communaux, cet aménagement permet de sécuriser le passage tout en s'intégrant harmonieusement dans l'environnement naturel du site. Le choix du bois s'inscrit dans une volonté

de préserver le caractère authentique et paysager de ce lieu apprécié des promeneurs et des visiteurs.

La municipalité tient à remercier chaleureusement les agents techniques pour la qualité de leur travail, leur savoir-faire et leur implication au service de la commune.

Nous invitons chacun à venir découvrir ou redécouvrir ce sentier musical, espace de promenade et de détente au cœur de notre patrimoine naturel.



TRAVAUX DE RESTAURATION DES MURS DE L'ÉGLISE DE CHENEVIÈRES

La municipalité a engagé des travaux de restauration des murs intérieurs de l'église de Chenevières.

Une première phase préparatoire a été réalisée en régie par les agents des services techniques municipaux. Ces travaux ont consisté à préparer les maçonneries afin de permettre l'intervention de reprise des joints de pierre dans des conditions optimales. Cette opération témoigne de l'implication et du savoir-faire des équipes communales dans l'entretien du patrimoine public.

La réalisation des joints de pierre a ensuite été confiée à l'entreprise locale Eric DELAUTRETTE, spécialisée dans ce type de travaux. Cette intervention contribuera à assurer la pérennité de l'édifice tout en respectant son caractère architectural.

Par toutes ces opérations, la commune réaffirme son engagement en faveur de la conservation de son patrimoine bâti et de la valorisation des compétences locales.



Enlèvement ancien enduit en régie



Réalisation joints entreprise Delautrette



Enduits intérieurs refaits

DEVOIR DE MÉMOIRE: DES COMMÉMORATIONS AUX MONUMENTS AUX MORTS

Les personnes qui ont la mémoire des guerres et des drames passés sont de moins en moins nombreuses au fil des ans. Il est donc important pour les générations nouvelles que des moments commémoratifs soient régulièrement organisés publiquement pour qu'elles aient connaissance de ces événements passés et évitent qu'ils se reproduisent à l'avenir. Les situations actuelles qui se déroulent sous nos yeux dans le monde d'aujourd'hui sont là pour nous inciter à cette vigilance.

Des moments de rassemblement devant les monuments aux morts réunissant associations d'Anciens Combattants, ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance), élus, population, enfants constituent tous les ans des moments de rappels qui ne sont pas seulement des dépôts de gerbes.

Pour certaines de ces dates notre commune s'associe à celle de Châlus lors de ces commémorations.

19 Mars: Jour anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie (19 mars 1962) institué par la loi du 6 décembre 2012 Des élus et des habitants de Pageas étaient présents à la cérémonie au monument aux morts de Châlus



19 Mars à Châlus

8 Mai: le 8 mai 1945 est la date de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie. (capitulation de l'Allemagne - fin de la seconde guerre mondiale). Des élus, quelques habitants de la commune et des représentants d'anciens combattants étaient présents au monument aux morts de Pageas.



08 Mai à Pageas

6 juin 2026 (la date peut varier d'une année à l'autre) Une cérémonie est organisée par la commune, en présence de la commune de Châlus, à la stèle des Thermes en l'honneur de Jean Roger Lalanne- Claux un résistant de 31 ans tué le 24 Juin 1944 par les troupes allemandes dans un pré de la Côte du Mas à Pageas. La cérémonie se prolonge à Châlus par un hommage à Marcel Joubert à la stèle de l'Auberge de Nid. (Marcel Joubert habitant du Puy à Pageas fut tué le 2 juin 1944 par des miliciens, à l'auberge du Nid, alors qu'il prenait un verre au retour de la foire. Sa tombe est dans le cimetière de Pageas).



06 Juin aux Thermes

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

TOURISME, ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS

Moïse BONNET

Aurélie BROWANG
Alain BREMONT
Cindy COSTA
Géraud CLARY
Thérèse LOUBERT
Aurélie RIBLEAU
Delphine RIBLEAU



COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE

Eric FAURE

Jean-Pierre RIGOUT
Cindy COSTA



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Jean-Pierre RIGOUT

Alain BREMONT
Eric FAURE
Thérèse LOUBERT
Nathalie MAZAUD



FINANCES

Eric FAURE

Aurélie BROWANG
Jean-Antoine BRUN
Jean-Pierre RIGOUT



ET LES COMMISSIONS

TRAVAUX

Moïse BONNET

Eric BELAIR
Alain BREMONT
Jean-Antoine BRUN
Géraud CLARY
Eric FAURE
Jean-Pierre RIGOUT



ECOLE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Aurélié BROWANG

Géraud CLARY
Cindy COSTA
Thérèse LOUBERT
Nathalie MAZAUD
Aurélié RIBLEAU
Delphine RIBLEAU
Jean Pierre RIGOUT



URBANISME

Moïse BONNET

Eric BELAIR
Jean-Antoine BRUN
Cindy COSTA
Nathalie MAZAUD
Stéphane PARIAT



AFFAIRES SOCIALES

Thérèse LOUBERT

Aurélié BROWANG
Géraud CLARY
Aurélié RIBLEAU



Bernadette LACOTE

**Madame le Maire est de
droit, présidente de toutes
les commissions**



NOS EMPLOYÉS MUNICIPAUX REDONNENT VIE AUX VOLETS D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Dans le cadre de l'entretien régulier du patrimoine communal, les employés municipaux ont récemment procédé à la réfection des volets du bâtiment situé à côté de l'église.

Ces travaux ont consisté à remplacer les volets anciens, avec un important travail de préparation. Cette intervention permet non seulement d'améliorer l'esthétique du bâtiment, mais aussi de préserver durablement les menuiseries face aux intempéries.



« À L'ASSIETTE DE PAGEAS » UN NOUVEAU COMMERCE A PAGEAS

En Janvier 2026, Le restaurant « le SABERICK » fait le choix d'arrêter son activité.

La commune tient à remercier très chaleureusement et à adresser toute sa reconnaissance à Sabrina et Carine qui ont œuvré à Pageas dans ce métier de restauration pendant sept ans et où chaque jour la clientèle a pu apprécier et savourer les menus proposés pendant toute ces années.

Pas de coupure, un nouveau repreneur s'impose, nous l'accueillons en lui accordant tout notre soutien.

Géraud Clary, le nouveau repreneur nous a confié :

« Nous avons acheté avec ma compagne une maison sur la commune de Pageas en 2021. Tous deux originaires d'Auvergne nous souhaitions retrouver des grands espaces de verdure, du calme mais aussi du lien social et des relations humaines loin des tumultes des grandes villes. Très rapidement j'ai souhaité m'intégrer dans la vie locale et créer des liens avec les habitants.

Quand j'ai appris que le restaurant « Le Saberik » était à vendre mon envie et mon besoin de participer à la vie locale grandissait. Mes affaires à Limoges étaient en cours de cession, il me suffisait de trouver une cuisinier et l'aventure pouvait commencer. Cela a été chose faite quand, qui plus est, un enfant du pays, me donnait son accord.

C'est alors que début janvier, Théo est moi ouvrons les portes de « à l'assiette de Pageas ». Nous cuisinons nos plats au quotidien avec des produits locaux. Chaque jour un menu différent mais aussi une petite carte de plats préparés à la demande.

Petit à petit nous améliorons notre offre puisqu'un choix de salades est maintenant disponible pour cette période estivale. Nous venons aussi d'acquérir une licence IV qui va nous permettre dans un futur proche d'élargir nos propositions.



En créant deux emplois dans la commune, le restaurant intègre le tissu économique local et redynamise nos communes rurales.

Pour rappel le restaurant est ouvert tous les midis de la semaine et le samedi soir sauf le premier samedi du mois. Nous sommes aussi à votre écoute pour des réservations pour des repas de groupe en dehors de ces heures d'ouverture.

Au plaisir de vous accueillir « à l'assiette de Pageas »



La commune profite du changement d'identité de ce commerce pour solliciter les professionnels de la commune (nouveaux ou déjà connus) des divers métiers (artisans- agriculteurs – professions libérales et activités diverses) enregistrés sur le site internet de Pageas afin qu'ils vérifient les informations qui les concernent et ensuite de se présenter en mairie pour actualiser notre fichier sur le site internet de la commune (Rubrique : « Vivre Ici » - Onglet : « Commerces et artisans ».

Nous comptons sur vous.



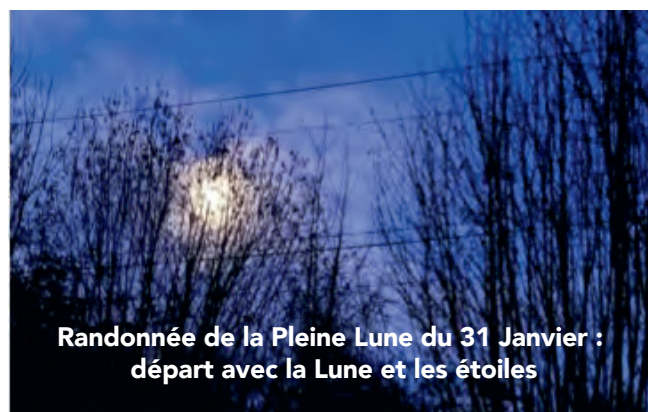
PAGEAS LOISIRS

Randonnée de la Pleine Lune, TROC des jardins, sortie à Aubazine, sorties pédestres et pilate, et bientôt la fête de la Saint-Jean à Chenevières...un début 2026 bien rempli pour l'association !

Le 31 janvier, c'était le jour de la randonnée de la Pleine Lune. Les 90 participants au départ du Mazaubert ont échappé aux intempéries du jour pour parcourir les 6,5 km du trajet. La lune a même daigné être présente dans un ciel complètement dégagé pendant une partie de la sortie. Merci à un habitant de la Bonnaigue qui a autorisé le passage du groupe devant sa maison. Après la pause de mi-parcours pour apprécier une boisson chaude, les marcheurs se sont retrouvés à la salle des fêtes de Pageas pour savourer le vin chaud préparé par l'association et déguster l'habituelle et délicieuse soupe à l'oignon et ses accompagnements.

La soirée s'est terminée en chanson avec les choristes de la Quinte du Loup et de Châlus Les Copains. Une soirée appréciée et applaudie par les présents au moment de leur départ.

Le samedi matin 25 avril, avec le retour du Printemps, comme tous les 3èmes samedis d'avril, le TROC des jardins a pris possession du terrain de l'association à Chenevières. Une matinée ouverte à tout le monde où de nombreux plants, boutures de toutes sortes, graines diverses ont été échangés entre les nombreux participants. Après les sorties botanique et ornithologique pilotées par 2 membres de Pageas Loisirs qui ont regroupé entre 20 et 25 personnes, la fabrication de nichoirs et mangeoires a eu son succès habituel (6 nichoirs et 3 mangeoires ont été construits



Randonnée de la Pleine Lune du 31 Janvier :
départ avec la Lune et les étoiles



Echanges de plantes au TROC du 25 Avril

et emportés !). La fin de la matinée s'est terminée par l'apéritif offert par Pageas Loisirs et une quarantaine de personnes sont restées pour pique-niquer dans la bonne humeur sous les chapiteaux. Une journée ensoleillée réussie, marquée par la présence de plusieurs élus municipaux.

Le samedi 9 mai 42 personnes ont pris la direction d'Aubazine pour découvrir le canal des moines classé monument historique en 1965 et 1966, une remarquable réalisation de 1500 m réalisée à flanc de colline au XIIème siècle par les moines pour alimenter en eau leur monastère. Après la randonnée-découverte du matin et le pique-nique au plan d'eau du Coiroux, la découverte de l'abbaye qui abrita pendant quelques années la célèbre Coco Chanel fut un régal grâce à 2 guides compétents et plein d'humour. Une belle journée fort appréciée, sous un soleil resplendissant.



Le groupe au-dessous du Canal des Moines



Descente vers le Coiroux

Sorties pédestres (10 sorties depuis janvier) et activité Pilates (tous les mardis) se rajoutent en continu à ces 3 grosses manifestations.

L'association compte à ce jour 98 adhérent.e.s

A venir pour terminer la première moitié de l'année.

La fête de la Saint-Jean à Chenevières le 20 juin et la participation aux manifestations de la commune (marché du dimanche 7 juin – Fête de l'été le 5 Juillet – marchés nocturnes des 15 Juillet et 12 août)

ASSOCIATION LES P'TITS PAPIERS

Depuis septembre 2025, l'association bénéficie du prêt d'une salle à la Mairie de Pageas pour la tenue de ses ateliers d'écriture qui accueillent entre 6 et 8 participants chaque premier lundi du mois. Il s'agit d'un temps convivial d'écriture et de partage oral des textes créés à partir des propositions de l'animatrice. Chaque atelier explore une thématique simple (les objets, les lettres, le jeu, le fait divers...) et permet d'écrire de manière spontanée.

Le groupe pourrait s'agrandir, n'hésitez pas à nous rejoindre !

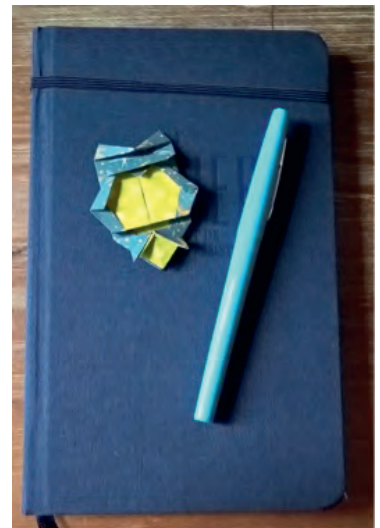
Des ateliers d'écriture se déroulent sur d'autres communes, Saint-Mathieu, Saint-Pierre-de-Frugie et Limoges. Des ateliers ponctuels « origami et poésie » pour les enfants et les parents sont mis en place avec le réseau des médiathèques du Pays de Nexon Monts de Châlus.

Le samedi 11 octobre 2025, nous avons organisé la représentation du spectacle Dévisagée à la salle polyvalente de Pageas, dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale. Un temps de discussion avec l'artiste a permis d'échanger sur le sentiment d'isolement lié à la maladie ou au handicap. Un atelier

collage a été proposé à l'issue de la représentation. Les spectateurs ont pu continuer à échanger autour d'une petite restauration se concentrant sur la mise en avant des producteurs locaux. Cette soirée a réuni une soixantaine de spectateurs.

Dès septembre 2026, une nouvelle activité devrait voir le jour, un rendez-vous mensuel : les ateliers des P'tits Papiers, destinés aux enfants à partir de 8 ans, autour de l'écriture et des arts du papier (carterie, collage, pop-up, origami, papier mâché...) ; le jour, le tarif et le lieu restent à définir.

Le mercredi 2 décembre 2026, nous prévoyons l'accueil du spectacle jeune public Le Jardin, en partenariat avec le réseau des Médiathèques du Pays de Nexon Monts de Châlus.



COMITÉ DES FÊTES

Changement de présidence en 2026

Après 10 ans à nos côtés Pascal, clôture son rôle de président au sein du COMITE DES FETES DE PAGEAS. Il passe la main à Aurélie qui continue accompagnée du bureau des mêmes bénévoles.

Nous tenons à remercier tous et toutes Pascal pour son investissement, sa disponibilité, son énergie et sa bonne humeur pendant ses années de présidence.

Noël 2025 :

A l'occasion de notre traditionnel marché de Noël, 60 enfants environ étaient présents pour accueillir la venue du père Noël et ses fidèles lutins et lutines qui sont arrivés en tracteur. Les enfants, ravis, sont repartis avec une photo et un petit ballotin de chocolat. Chaque famille a pu profiter d'un moment convivial avec vin chaud, grillades, frites mais aussi de nos petits commerçants pour finaliser les derniers achats de Noël.

Soirée Entrecôte 2026 :

Une nouvelle fois, une réussite comme chaque année avec son orchestre Didier et son fils qui ont assuré toute la nuit.

Marché de Mai:

Le 3 Mai, le soleil était au rendez-vous pour accompagner la pêche aux canards et nos commerçants pour un moment convivial au sein de la place de l'église de notre commune.

Prochaines manifestations à ne pas manquer :

- 14 juin concours de pêche à l'étang de la Jourdanie : on ne repart jamais bredouille ;
- 5 juillet fête de l'été avec vide grenier, mouton à la broche, marché, animation avec le groupe LES PASTOUREAUX DE LA VALOINE, et pour clôturer la soirée notre attendu feu d'artifice.

- Nos 2 marchés nocturnes auront lieu les mercredis 15 juillet et le 12 août, entouré des membres de toutes les associations de la commune.
- 5 octobre notre traditionnelle soirée entrecôte
- Et pour clôturer cette année 2026, le marché de Noël le 20 décembre

Nouveau bureau : BROWANG Aurélie présidente/ CHERBEIX Jacky vice-président/ BONNET Moïse trésorier/ BONNET Muriel trésorière adjointe/ GROSPAS Claude secrétaire/ PARRY Guillaume secrétaire adjoint.



L'équipe du Comité des fêtes au marché de Noël



Le bureau 2026 du Comité des Fêtes

LA QUINTE DU LOUP

Depuis 1999, nous sommes toujours là!

Certes nous avons vieilli, mais notre envie de chanter reste intacte et nous sommes très heureux d'accueillir de nouveaux choristes.

Notre concert de Bussière-Galant en compagnie du petit chœur lyrique a eu lieu le 29 mars dernier. Nous préparons désormais celui de Juillet.

Pour lancer les festivités de l'été nous chanterons à

l'église de Pageas le samedi 4 Juillet à 19h30 avec la chorale Cantarella de Cussac.

Nous vous attendons nombreux et serons heureux de vous rencontrer à la fin du concert pour partager le pot de l'amitié.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter:

La cheffe de chœur Pam Burden 07.82.46.45.00
et le Président Marc Pailler 06.82.40.02.52



La Quinte du Loup en concert à Bussière-Galant le 29 mars 2026

L'AMICALE DES ECOLES CHÂLUS / PAGEAS

L'amicale des écoles c'est quoi ? C'est qui ?

L'amicale Laïque des écoles du RPI Châlus / Pageas est une association qui a pour but de récolter des fonds afin de financer les projets scolaires (sorties, spectacles, piscine, cinéma, matériels etc....), pour nos enfants dans les trois écoles du RPI.

Elle se constitue de parents bénévoles qui se mobilisent pour organiser différentes manifestations comme le loto, le vide grenier, le ramassage de châtaignes...

Nous souhaitons remercier vivement tous les bénévoles, parents et maîtresses ainsi que les mairies pour leur soutien. Sans cette aide précieuse nous ne pourrions pas y arriver ! C'est pourquoi nous en profitons pour vous solliciter. Si vous avez envie de tenir une buvette, monter/ démonter des stands, faire cuire des frites ou simplement donner des idées et que vous avez des enfants, petits-enfants ou autre à l'école du RPI : alors rejoignez-nous pour ces moments de partage qui se font dans la joie et la bonne humeur !

Grâce aux diverses manifestations, nous sommes en mesure de participer financièrement, à toutes les activités proposées par les maîtresses. Cette année, il n'y a pas de classe découverte, ainsi nous réservons une surprise pour les CM2.

Comme chaque année, c'est le vide grenier organisé le 20 septembre 2026, qui clôturera l'année 2025-2026.

Lors de l'assemblée générale en octobre, nous ferons le bilan de l'année écoulée, (rapport des manifestations, état financier...), nous étudierons les propositions de nouveaux projets et nous renouvellerons le bureau.

Voici la liste des manifestations que nous organisons sur une année. Elle n'est pas exhaustive et ne demande qu'à évoluer selon les envies :

- Septembre : Vide Greniers
- Octobre : Ramassage des châtaignes
- Fin d'année : Edition et vente des calendriers de l'Amicale
- Début année : après-midi jeu et galette
- Fin janvier : repas tartiflette
- mars : Loto des écoles
- Juin : Kermesse des écoles et spectacles de fin d'année
- ... etc...

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter sur l'adresse mail de l'amicale rpichaluspageas@gmail.com, en venant à notre rencontre ou au 06.66.35.27.45.

Voici le bureau en place 2025/2026 :



Amicalement.

Mme GALY Anaïs, La Présidente
AMICALE DES ECOLES DU RPI CHALUS/PAGEAS
Place Salvador Allende - 87230 Châlus



LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite aux élections municipales de mars 2026, 18 nouveaux conseillers communautaires ont été élus et 17 ont été reconduits.

Lors du premier conseil communautaire, Alain BRÉZAUDY à été élu Président de la communauté de communes ainsi que les 8 vice-présidents suivants :

- Emmanuel DEXET, 1^{er} vice-président en charge des services aux personnes et aux politiques sociales
- Gérard CHAMINADE, 2^e vice-président en charge des finances et du cadre de vie
- Philippe DEVARISSIAS, 3^e vice-président en charge du développement local et du développement économique
- Georges DARGENTOLLE, 4^e vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme
- Jean-Christophe CARPE, 5^e vice-président en charge de l'environnement et de la transition écologique et énergétique
- Jacques BARRY, 6^e vice-président en charge des travaux, du patrimoine communautaire et des travaux en régie
- Bernard DELOMÉNIE, 7^e vice-président en charge du tourisme et du développement culturel
- Jean-Bernard DOGNON, 8^e vice-président en charge de la communication et du numérique

6 autres conseillers ont également été élus : Florence BELAIR, Guillaume CHAREIX, Éric FAURE, Didier MARCELLAUD, Sandrine LAMARGOT, Éric ROULAUD pour constituer le bureau communautaire composé de 15 membres, 1 par commune.



- 1- Élodie CATOOR (3^e adjointe Châlus)
- 2- Bernadette LACOURARIE (*suppléante* 1^{re} adjointe Lavignac)
- 3- Catherine REBEIX (*suppléante* 2^e adjointe Rilhac-Lastours)
- 4- Valérie MASSY (1^{re} adjointe Nexon)
- 5- Yannick MOURNETAS (2^e adjoint Nexon)
- 6- Martine MAYOUSSE (1^{re} adjointe Châlus)
- 7- Nicolas LATOUR (Maire Nexon)
- 8- Karine BRUNEAU (Maire Meilhac)
- 9- Guillaume CHAREIX (1^{er} adjoint Meilhac)
- 10- Jacques BARRY (Maire Rilhac-Lastours)
- 11- Adrien DÉTRÉ (4^e adjoint Nexon)
- 12- Christine JEANJON (1^{re} adjointe Saint-Maurice-les-Brousses)
- 13- Ludovic GATARD (Maire Flavignac)
- 14- Sandrine LAMARGOT (2^e adjointe Flavignac)
- 15- Gérard CHAMINADE (Maire Lavignac)
- 16- Hervé BROUSSE (2^e adjoint Châlus)
- 17- Alain BRÉZAUDY (Maire Châlus)
- 18- Julien ÉVRARD (2^e adjoint Saint-Priest-Ligoure)
- 19- Georges DARGENTOLLE (Maire Saint-Maurice-les-Brousses)
- 20- Emmanuel DEXET (Maire Bussière-Galant)
- 21- Bernard DELOMÉNIE (Maire Saint-Priest-Ligoure)
- 22- Didier MARCELLAUD (Maire Saint-Jean-Ligoure)
- 23- Pauline BRUZAT (Maire Saint-Hilaire-les-Places)
- 24- Philippe DEVARISSIAS (Maire Janailhac)
- 25- Florence BELAIR (Maire Les Cars)
- 26- Anthony TESSIER (1^{er} adjoint Janailhac)
- 27- Jean-Christophe CARPE (Conseiller municipal Nexon)
- 28- Bernadette LACOTE (Maire Pageas)
- 29- Éric FAURE (3^e adjoint Pageas)
- 30- Jean-Bernard DOGNON (1^{er} adjoint Saint-Hilaire-les-Places)
- 31- Gaël DUFOURNEAU (1^{er} adjoint Les Cars)

Absents de la photo :

- Christian BONNAT (Maire Dournazac)
Nicolas DE JESUS (1^{er} adjoint Saint-Jean-Ligoure)
Éliane JACQUEMENT (2^e adjointe Bussière-Galant)
Catherine LAPLAUD (3^e adjointe Nexon)
Guillaume RICHIGNAC (1^{er} adjoint Bussière-Galant)
Éric ROULAUD (1^{er} adjoint Dournazac)



L'essentiel du conseil communautaire

11/05/2026

Salle polyvalente - Châlus

Le procès-verbal du conseil communautaire du 21 avril 2026 est approuvé en début de séance.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité la création des commissions suivantes :

- **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :** elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (15 membres - 1 par commune).
- **Commission d'appel d'offres (CAO) :** c'est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. (Le Président, 5 conseillers communautaires titulaires et 5 conseillers communautaires suppléants).
- **Commission de délégation de services publics (CDSP) :** elle analyse les candidatures lors de chaque procédure de délégation de service public. (Le Président et 5 conseillers communautaires).
- **Commission intercommunale des impôts directs (CIID) :** elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels (à partir d'une liste de 40 personnes du territoire, 10 commissaires titulaires et 10 suppléants seront désignés par la directrice départementale des finances publiques).
- **Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) :** elle est chargée d'établir un constat de l'état d'accessibilité du territoire et d'engager une réflexion pour améliorer les conditions de déplacement et d'accès aux services de la communauté (Le Président ; 7 membres titulaires et 7 suppléants désignés par le Président par arrêté).

Le vote pour la désignation des membres de ces commissions se fera lors du conseil communautaire du 16 juin 2026.

Élection des représentants dans les organismes extérieurs

Les conseillers communautaires ont élu les représentants de la communauté de communes dans les organismes suivants :

- **Syndicat énergies Haute-Vienne (SEHV) :** Hervé BROUSSE, Valérie MASSY.
- **Commission consultative paritaire énergie :** Jean-Christophe CARPE.
- **Syndicat départemental d'élimination des déchets ménagers de la Haute-Vienne (SYDED 87) :** Jean-Christophe CARPE, Ludovic GATARD - suppléants : Valérie MASSY, Anthony TESSIER.
- **Agence technique départementale (ATEC) :** Jacques BARRY.
- **Association d'animation du Pays de Nexon - Monts de Châlus (AAPNMC) :** Bernard DELOMÉNIE, Christine JEANJON, Sandrine LAMARGOT, Nicolas LATOUR.
- **Fédération Châtaigneraie Limousine (FCL) : Conseil d'administration et assemblée générale :** Alain BRÉZAUDY, Gérard CHAMINADE, Philippe DEVARISSIAS, Emmanuel DEXET, Bernadette LACOTE, - **Groupe d'action locale (GAL) :** Florence BELAIR, Karine BRUNEAU, Martine MAYOUSSE - suppléante : Valérie MASSY.
- **Parc naturel régional (PNR) Périgord Limousin : Comité syndical et Bureau :** Jacques BARRY, Éric FAURE - suppléants : Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD - **GEMAPI :** Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD.
- **Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) :** Jean-Christophe CARPE, Guillaume CHAREIX, Gaël DUFOURNEAU Suppléants : Bernard DELOMÉNIE, Ludovic GATARD, Anthony TESSIER.
- **Syndicat mixte des bassins Bandiat Tardoire (SYMBA) :** Hervé BROUSSE, Bernadette LACOTE - suppléants : Éric FAURE, Martine MAYOUSSE.
- **Syndicat mixte DORSAL :** Jean-Bernard DOGNON Suppléant : Éric FAURE.
- **SPL Terres de Limousin : Conseil d'administration et l'assemblée générale :** Bernard DELOMÉNIE - **Commission de contrôle :** Didier MARCELLAUD.

• **Comité local pour l'emploi de l'arrondissement de Limoges (hors métropole) :** Philippe DEVARRISSIAS
Suppléant : Hervé BROUSSE.

• **Mission locale rurale :** Bernard DELOMÉNIE, Éric FAURE
Suppléantes : Pauline BRUZAT, Élodie CATTOOR.

Sont également désignés pour les instances communautaires suivantes :

Service public d'assainissement non collectif - Conseil d'exploitation (1 représentant par commune) : Jacques BARRY, Moïse BONNET, Gérard CHAMINADE, Guillaume CHAREIX, Éric COUSSY, Roger DANIEL, Georges DARGENTOLLE, Jérôme DA SILVA, Bernard DELOMÉNIE, Jean-Bernard DOGNON, Gaël DUFOURNEAU, Didier MARCELLAUD, Carine MOREAU, Jean-Louis QUICHAUD, Guillaume RICHIGNAC.

Conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) : Pauline BRUZAT, Élodie CATTOOR, Philippe DEVARISSIAS, Emmanuel DEXET, Christine JEANJON, Sandrine LAMARGOT, Valérie MASSY.

Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal (1 titulaire et 1 suppléant par commune) : Jacques BARRY, Florence BELAIR, Christian BONNAT, Hervé BROUSSE, Pauline BRUZAT, Karine BRUNEAU, Gérard CHAMINADE, Nicolas DE JESUS, Georges DARGENTOLLE, Bernard DELOMÉNIE, Emmanuel DEXET, Éric FAURE, Ludovic GATARD, Valérie MASSY, Anthony TESSIER - suppléants : Élodie CATTOOR, Guillaume CHAREIX, Adrien DETRE, Philippe DEVARISSIAS, Jean-Bernard DOGNON, Gaël DUFOURNEAU, Julien EVRARD, Christine JEANJON, Bernadette LACOTE, Sandrine LAMARGOT, Nicolas LATOUR, Didier MARCELLAUD, Martine MAYOUSSE, Guillaume RICHIGNAC, Éric ROULAUD.

Les conseillers communautaires votent la **création des commissions thématiques intercommunales** : Développement économique / Aménagement de l'espace et urbanisme / Prévention et gestion des déchets / Transition écologique et énergétique / Développement culturel / Communication et usages du numérique.

Les Communes désignent au plus tard le 8 juin 2026 et au maximum 2 conseillers communautaires ou municipaux pour représenter leur commune au sein de chaque commission thématique intercommunale créée. Une délibération du conseil communautaire sera votée le 16 juin pour arrêter les membres des commissions.

Ressources humaines

Le conseil communautaire vote à l'unanimité la création d'un poste de :

- Rédacteur territorial afin de permettre l'avancement d'un agent suite à sa réussite au concours de rédacteur.
- Adjoint du patrimoine afin de permettre le recrutement d'une personne en remplacement d'un agent qui a demandé une mutation.

Transition écologique et énergétique

Le SEHV a sollicité le positionnement, avant le 31 mai 2026, de la communauté de communes sur 2 partenariats. À l'unanimité le conseil communautaire valide la poursuite du partenariat avec le SEHV sur la stratégie départementale de transition énergétique dite transition mutualisée Climat-Air-Énergie en Haute-Vienne. Par ailleurs, le SEHV propose un groupement de commande en vue de la mutualisation (avec également d'autres EPCI du Département) d'un bureau d'études pour la révision du Plan Climat Air Énergie. La révision de ce plan pourrait être mutualisée avec d'autres démarches à engager au sein de la communauté de communes (révision des PLUi, définition d'un projet de territoire...) et donc porté par la collectivité. Les délais de réponse au SEHV étant contraints, le conseil communautaire sursoit à statuer sur l'adhésion à ce groupement de commandes.

Développement économique

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la vente d'un terrain d'une surface de près de 2 000 m² sur la zone d'activités des Gannes (Nexon) à l'entreprise SAS Maison Carreau Le Choix funéraire (activité de marbrerie et pompes funèbres) au tarif de 6 €/m².

Nov'habitat 87, des conseils techniques et financiers neutres et gratuits pour améliorer votre logement

Nov'habitat 87 est le service public de conseil en amélioration du logement en Haute-Vienne (hors territoires de Limoges Métropole et Ouest Limousin). Il s'agit de l'antenne locale du réseau national **France Rénov'**, portée en régie par le Département de la Haute-Vienne.

Le dispositif bénéficie du soutien financier des 11 Communautés de communes couvertes, ainsi que de l'Anah, la Région Nouvelle-Aquitaine, et le SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne).

Un service public neutre et gratuit pour tous les ménages

Concrètement, cela implique que **les conseillers dédiés vous renseignent, vous conseillent, et vous orientent de manière neutre et gratuite :**

- Que vous soyez **propriétaires occupants ou bailleurs, locataires, en copropriété...** et ce **quels que soient vos niveaux de revenus**
- Pour des projets sur l'ensemble des thématiques « amélioration de l'habitat » de l'Anah :
 - **Rénovation énergétique**
 - **Adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap**
 - **Lutte contre l'habitat indigne, dégradé, ou vacant**
- Pour toute **question d'ordre technique, financière, juridique...** en interne ou via des échanges privilégiés avec les autres services existants.

The infographic is a green rectangular poster. At the top, it features the logos for 'Nov habitat 87' and 'France Rénov' with the text 'avec'. Below this, a large orange box contains the text 'Chez vous, vous avez froid en hiver chaud en été ?'. Underneath, two lines of text ask: 'Votre maison n'est plus adaptée à votre âge ou votre handicap ?' and 'Votre logement est dégradé ou vacant ?'. A white box in the center contains the text 'Contactez le service public Nov'habitat 87' and a phone number '05 55 14 88 42' with the website 'novhabitat87.fr'. Below this, it states 'Votre antenne locale du réseau France Rénov', portée par le Département de la Haute-Vienne'. At the bottom, an orange box says 'Des conseils neutres et gratuits pour améliorer votre logement' with subtext 'Conseils techniques | Aides financières | Orientation'. The footer shows 'Un service du' with the 'Département Haute-Vienne' logo, and 'Dispositif cofinancé par' followed by logos for the French Republic, Nouvelle-Aquitaine, SEHV, ELAN, and others.

Les conseillers Nov'habitat 87 sont la porte d'entrée du service public pour améliorer votre logement



Par ailleurs le service Nov'habitat 87 participe, dans le cadre de ses missions de « dynamique territoriale », à diverses actions pour mobiliser particuliers et professionnels autour de l'amélioration de l'habitat. Les conseillers peuvent ainsi intervenir sur votre territoire dans le cadre de réunions publiques, salons, ou autres événements de sensibilisation et d'échange. **Votre association ou collectivité souhaite organiser un temps d'échange ? Contactez-nous !**

Nov'habitat 87 peut vous renseigner par téléphone ou email, mais aussi lors des **permanences sur rendez-vous organisées mensuellement dans la plupart des Maisons France Services du territoire couvert.**

Pensez à nous contacter pour connaître les créneaux disponibles !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 mai 2026

Le SYDED renouvelle ses instances politiques : un exécutif reconduit, de nouveaux élus, et un syndicat résolument tourné vers l'économie circulaire



Ce vendredi 22 mai 2026 se tenait l'installation de l'assemblée plénière du SYDED, après les récentes élections municipales et les délégations en découlant au sein des intercommunalités. De nouveaux élus intègrent les différentes instances et le syndicat voit arriver de nouveaux regards portés sur ses ambitions. Alain Auzeméry, Président du SYDED depuis 2015, a été réélu et a réaffirmé l'objectif du SYDED : être un acteur de premier plan dans la transition vers l'économie circulaire, tout en apportant un service public de qualité aux usagers à coût maîtrisé.

Comité syndical, Bureau, exécutif : de nouveaux visages

Le Comité syndical s'est vu renouvelé avec les élections municipales à 65%. Ce chiffre traduit une réalité encourageante pour le syndicat : le sujet des déchets intéresse, et les élus locaux sont désireux de s'en saisir pour répondre aux enjeux de taille touchant toutes les sphères de la vie locale : économie, écologie, tourisme, ...

Le Bureau syndical a également vu arriver de nouveaux élus aux côtés d'un exécutif qui reste, quant à lui, quasi-inchangé :

- **Président Alain AUZEMERY, (CC ELAN)**
- **1^{ère} VP Josiane ROUCHUT, (CC De Noblat)**
- **2^{ème} VP Edmond LAGORCE, (SICTOM Sud Haute-Vienne)**
- **3^{ème} VP Fabien SÉMAVOINE, (CC Gartempe Saint-Pardoux).**
- **Jean-Christophe CARPE, (CC Pays de Nexon Monts de Châlus)**
- **Sébastien DELOMÉNIE (CC Val de Vienne)**
- **Christine GORGE, (CC Portes de Vassivière)**
- **Jacques LACROIX, (CC Ouest Limousin)**
- **Nicolas OVAN, (CC Haut Limousin En Marche)**
- **Thierry TURLAN, (CC Briance Combade)**
- **Pierre VARACHAUD, (CC Porte océane du Limousin)**
- **Bernadette TROUBAT, (Conseil départemental 87)**
- **Yves RAYMONDAUD, (Conseil départemental 87)**
- **Stéphane VEYRIERAS, (Conseil départemental 87)**

Les instances du SYDED

Le Comité syndical

Le comité syndical du SYDED est l'organe délibérant. Il se réunit à minima tous les trimestres pour voter le budget, fixer les tarifs et décider des grandes orientations de la structure.

Le Bureau syndical

Élu par le Comité syndical et incluant Président et Vice-Présidents, il se réunit régulièrement pour la gestion des affaires courantes du syndicat, en vertu des compétences qui lui sont déléguées par le Comité.

A.C.C.A.

PAGEAS

à partir de 12 heures

DIM. 26 JUILLET



ON DÉGUSTE LE CERF

REPAS CHAMPÊTRE

Préparé et servi par le Saint Fortunat - 87230 FLAVIGNAC
Tous les sympathisants sont cordialement invités
- VENEZ NOMBREUX -

enfant - 10 ans
gratuit **MENU 22€**

Terrine de cerf
Salade de tomates mozzarella
et melon

Pavé de biche grillé à la plancha
sauce au poivre et marchand de vin
ou

Saucisses de porc ou faux-filet

Pommes Forestières et ratatouille

Plateau , salade, fromage

Dessert entremet poire caramel

Café

- VIN NON COMPRIS -

-TOMBOLA-
4 JAMBONS
SECS....

Réservations
06.84.10.93.14

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE -

FÊTE DE L'ÉTÉ PAGEAS

Place de l'Eglise

Samedi 4 juillet

Concert de la Quinte du Loup et Cantarella de Cussac à
19h30 en l'église
suivi d'un pot de l'amitié



Dimanche 5 juillet

SOIRÉE DANSANTE ET FEU D'ARTIFICE À 23H



à partir de 9h00

Vide grenier (arrivée à partir de 6h30)

Marché artisanal

Randonnée pédestre (départ 9h00)

Toboggan gonflable



Animation "Les Pastoureaux de la Valoine" Agneaux à la broche, grillades et buvette.



Infos et réservations : 05.55.78.41.86



Commune De Pageas
www.pageas.fr



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

L'AGENDA 2026 (Juillet à Décembre)

Fête de l'été - Concert Samedi 04 Juillet 19 h 30 (Quinte du Loup et Cantarela)

Fête de l'été Dimanche 05 Juillet (commune et inter associatif)

1er marché nocturne Mercredi 15 Juillet (commune et inter associatif)

Repas de la Chasse Dimanche 26 Juillet (ACCA)

Marché à Pageas Dimanche 02 Août (commune et inter associatif)

2ème marché nocturne Mercredi 12 Août (commune et inter associatif)

Marché à Pageas Dimanche 06 Septembre (commune et inter associatif)

Vide-greniers Dimanche 20 Septembre (Amicale Laïque)

Randonnée d'automne Dimanche 27 Septembre (Pageas Loisirs)

Soirée entrecôte Samedi 03 Octobre (Comité des Fêtes)

Marché à Pageas Dimanche 11 Octobre (commune et inter associatif)

Cérémonie au Monument aux morts Mercredi 11 Novembre

Marché de Noël à Pageas Dimanche 20 Décembre (commune et inter associatif)



Mairie 4, rue des Écoles 87230 Pageas

Tél.: 05.55.78.41.86

Courriel: mairiedepageas@orange.fr

Site internet: www.pageas.fr



Facebook: [CommuneDePageas](https://www.facebook.com/CommuneDePageas)



PanneauPocket: [Pageas](https://www.panneaupocket.com/pageas)